



L'accueil des enfants de moins de 3 ans en Belgique ¹

Par Alain Dubois

Au moment de la mise en place des Gouvernements et Parlements issus des élections du mois de mai, il n'est sans doute pas inutile de refaire le point de la situation de l'accueil des enfants de moins de 3 ans en Belgique. Cette analyse, extraite d'une conférence à la Chaire Max Bastin ² le 28 avril dernier, propose une évaluation de la situation en Flandre, en Wallonie et à Bruxelles.

La situation de l'accueil des enfants de moins de 3 ans est plutôt favorable en Belgique ... mais il reste à faire !

Nous remarquons tout d'abord que la situation quantitative de l'accueil de l'enfant en Belgique n'est pas mauvaise considérée du point de vue de l'Union européenne : nous nous situons dans le peloton de tête, derrière le Danemark et la Suède, à un niveau comparable à celui de la France et des Pays-Bas. Pour ce dernier Etat, nous pointons cependant l'importance de la part de l'accueil à temps partiel, une conséquence du marché de l'emploi néerlandais où le travail à temps plein ne semble guère favorisé : une hausse des temps de travail prestés entraînerait inmanquablement une baisse du taux de couverture ³ aux Pays-Bas, par accroissement de la demande.

Le taux de couverture est d'environ 40 % en Flandre (4 places pour 10 enfants de moins de 3 ans) et d'un peu moins de 30 % pour la Communauté française. Nos analyses précédentes ont déjà montré que pour la Région bruxelloise, le taux de couverture est légèrement supérieur à 30 %, en cumulant les places autorisées par Kind en Gezin et par l'ONE ⁴.

¹ à l'exception de la Communauté germanophone

² La Fondation Travail-Université asbl a créé la chaire Max Bastin dans le but d'apporter une contribution significative à l'étude des questions sociales, du travail et de la sécurité sociale. Depuis la création du Centre interdisciplinaire de recherche travail, état et société (CIRTES), les activités de recherche, les colloques, etc. de la chaire Max Bastin sont présentées dans les pages du portail de ce centre.

Voir <http://www.uclouvain.be/317154.html>

³ le taux de couverture mesure le rapport entre les places d'accueil disponibles et le nombre d'enfants en âge d'être accueillis.

⁴ Office de la Naissance et de l'Enfance

Bien plus, et pour être complet, l'ONE propose un taux de couverture « corrigé » : il s'agit de mesurer le nombre d'enfants inscrits (plutôt que les places d'accueil !) par rapport au nombre d'enfants de 0 à 3 ans. Ce taux « corrigé » est évidemment plus favorable et atteint 42,3% pour l'ensemble de la Communauté française.

En tout état de cause, le défi européen lancé à Lisbonne pour la période 2000-2010 semble quasi atteint en Belgique : offrir une place d'accueil pour trois enfants de moins de 3 ans ! Evidemment, il ne s'agit pas d'une mesure de la satisfaction des besoins d'accueil mais plutôt une tentative d'homogénéiser l'offre d'accueil des enfants dans l'Union européenne ! Il reste beaucoup de chemin à parcourir pour offrir une place d'accueil à chaque enfant, en regard des bénéficiaires estimés, pour chaque enfant et pour la collectivité tout entière ⁵.

Les grandes évolutions de l'accueil dans les deux Communautés, en Flandre, à Bruxelles et en Wallonie

En analysant le tableau ci-après, en fin d'analyse, il est possible de formuler les constats suivants :

* en Communauté française, 7 places sur 10 sont subventionnées par les pouvoirs publics, tant en Wallonie qu'à Bruxelles, tandis qu'en Communauté flamande, la part de l'accueil subventionné est inférieure à 60 % en Flandre et à 33 % (!) à Bruxelles (pour les services qui relèvent de la Communauté flamande). Considérant que les places d'accueil du secteur « privé » sont moins stables, moins durables ⁶, l'offre d'accueil à Bruxelles pourrait souffrir de la fermeture de « crèches » privées, lesquelles relèvent en majorité de Kind & Gezin ! Nous en parlons abondamment et régulièrement dans les travaux du CERE ⁷;

* l'offre d'accueil au domicile d'une gardienne (accueillante d'enfants) est du même niveau en Wallonie (41 %) et en Flandre (45 %), très faible à Bruxelles (moins de 4 % des places). La réponse à la question du statut professionnel, social et fiscal des accueillantes d'enfants sera déterminante pour maintenir l'offre d'accueil d'enfants à un niveau suffisant pour satisfaire la demande et rencontrer les besoins. Ce point est à l'ordre du jour de la Déclaration de politique du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

* la Flandre et la Région de Bruxelles-Capitale se démarquent de la Wallonie en matière d'accueil en collectivité d'initiative privée (les crèches privées ou maisons d'enfants) : 82 % de l'accueil privé est collectif en Flandre, plus de 95 % à Bruxelles. La question du soutien public au secteur privé est posée : la Flandre a commencé à y répondre avec le système IKG⁸, lequel permet une prise en charge d'une partie des contributions parentales à certaines

⁵ Dans son ouvrage réalisé avec Bruno Palier, *Trois leçons sur l'Etat-Providence*, Gosta Esping – Andersen démontre que c'est au cours de la période préscolaire (0 à 6 ans) que les retours sur les investissements éducatifs sont les plus élevés. Un nouveau paradigme, dit de « *l'Etat d'investissement social* », apparaît : Alain Villemeur en a tracé les contours dans un article publié par la revue *Futuribles* (n° 397, novembre 2013, « *La protection sociale, un investissement d'avenir* »).

⁶ Leur ouverture et leur fermeture sont soumises à des décisions purement privées, prises par les pouvoirs organisateurs.

⁷ Lire nos études et analyses en éducation permanente à ce propos :

<http://www.cere-asbl.be/spip.php?rubrique62>

⁸ inkomensgerelateerde kinderopvang

conditions ⁹. Plus d'un tiers de l'accueil privé en Flandre bénéficie du système IKG ; un cinquième à Bruxelles (toujours pour l'accueil qui relève de la Communauté flamande).

Bref, la Flandre semble avoir opté pour un soutien public au secteur privé de l'accueil, dans des structures collectives, tandis que la Communauté française reste marquée par la prééminence du secteur subventionné, plus coûteux pour les pouvoirs publics, avec une part importante de pouvoirs organisateurs issus des communes et des CPAS. La réalité démographique et urbaine de Bruxelles risque d'accroître les tensions sur l'offre d'accueil, disponible, accessible financièrement et adaptée aux besoins de la population. A ce propos, l'urgence de reconnaître et de soutenir les haltes accueil ¹⁰ constitue un horizon indépassable à Bruxelles et en Wallonie : elles offrent désormais plus de 1600 places d'accueil !

Par ailleurs, les travaux du CERE montrent la nécessité de réduire les écarts de couverture entre les quartiers : en Région de Bruxelles-Capitale, le taux de couverture par quartiers varie de 4 % à plus de 100 %, comme le montrent les indicateurs que nous avons construits avec l'IBSA ¹¹ dans le cadre du *monitoring des quartiers* ¹². L'ONE semble résister à la prise en compte du quartier comme unité d'analyse de l'offre d'accueil : il est vrai que cette méthode bouscule les habitudes, notamment parce qu'elle oblige à prendre en compte les enfants résidents de moins de trois ans sur une échelle infra-communale, une donnée qui n'est pas immédiatement disponible à l'Office (ONE). La question du quartier pose éventuellement celle d'une base géographique commune pour la Wallonie et Bruxelles, mais pas nécessairement ! En effet, l'important est que la même unité géographique soit utilisée au sein de chaque Région.

Enfin, une réforme de la réglementation en vigueur pour les milieux d'accueil d'enfants est annoncée. Il nous semble que la diversité des projets et des pratiques doit être mieux prise en compte : n'est-il pas temps de « contractualiser » les relations entre l'administration (l'ONE) et les services (les milieux d'accueil) pour améliorer, en fonction des projets, la qualité ou l'accessibilité, l'efficacité ou le choix des parents ?

Poser la question c'est y répondre !

Alain Dubois,
Le 25 septembre 2014

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles



⁹ Pour faire bref, l'application du barème des contributions parentales fixé par la Communauté flamande (Kind & Gezin), en fonction des revenus, ceci pour assurer le maximum d'accessibilité financière pour les parents qui doivent s'adresser au secteur privé de l'accueil.

¹⁰ Les haltes accueil sont des services de type collectifs qui ont pour projet d'assurer un accueil souvent à temps partiel dans une perspective sociale (accessibilité financière), un fonctionnement flexible (spécialement en terme d'horaire) et un projet de type culturel ou éducatif.

¹¹ *Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse*

¹² <https://monitoringdesquartiers.irisnet.be> (dernière consultation : le 25 septembre 2014)

Tableau de référence

Accueil des enfants de moins de 3 ans, en Belgique (2012)					
	Kind & Gezin		ONE		Belgique *
	Flandre	Bruxelles	Wallonie	Bruxelles	
Total des places	82.332	7.500	30.665	9.309	129.806
part de Bxl / Comm		8,35%		23,29%	
Places subventionn.	47.735	2.421	21.611	6.724	78.491
part de Bxl / Comm		4,83%		23,73%	
Subv / Total places (en %)	57,98%	32,28%	70,47%	72,23%	60,47%
Chez une gardienne (en % du total)	37.080 45,04%	195 2,60%	12.671 41,32%	345 3,71%	50.291 38,74%
Places privées (en collectivité)	34.597 28.536	5.034 4.873	9.054 6.078	2.585 2.517	51.270
(en % du privé)	82,48%	96,80%	67,13%	97,37%	
dont haltes accueil (en % du privé)			1191 13,15%	451 17,45%	
Places privées IKG (en % du total)	12.068 14,66%	1.067 14,23%			
(en % du privé)	34,88%	21,20%			
Taux de couverture**	39,70%		28,30%		
Taux de couver. corrigé***			42,30%		
* hors Communauté germanophone					
** par Communauté					
*** pour la Communauté française, l'ONE considère le rapport entre les enfants inscrits et les places					